

**COMPTE RENDU DE LA REUNION TENUE PAR LE MINISTRE  
DE LA SECURITE PUBLIQUE A L'INTENTION DES HAUTS  
CADRES DU MINISTERE DE LA SECURITE PUBLIQUE ET LES  
MEMBRES DE LA PLATEFORME NATIONALE DE  
PREVENTION DES RISQUES ET GESTION DES  
CATASTROPHES.**

En date du 28 Janvier 2013, le Ministre de la Sécurité Publique a tenu une réunion à l'intention des hauts cadres du Ministère de la Sécurité Publique et des membres de la Plateforme Nationale pour analyser les actions urgentes à court et à moyen termes à mener après l'incendie qui s'est déclaré au marché central de Bujumbura ce Dimanche du 27 janvier 2013.

Dans son mot introductif, le Ministre de la Sécurité Publique est revenu sur les actions déjà menées par le Gouvernement notamment les différentes réunions organisées par les hautes autorités du Pays dont la réunion du Conseil National de Sécurité qui avait été recommandée par Son Excellence Monsieur le Président de la République.

Présidée par Son Excellence Monsieur le Premier Vice-Président de la République, la réunion a connu la participation des deux Présidents de l'Assemblée Nationale et du Sénat dans le but de limiter les dégâts causés par l'incendie.

Comme la catastrophe a touché la vie de la population dans son ensemble, la réunion avait pour objet de proposer des mesures de gestion appropriées.

Le Ministre a procédé à la lecture des recommandations issues de la réunion du Conseil National de Sécurité pour permettre aux participants de faire des contributions par rapport aux actions à mener suite à cet événement malheureux.

**A. Déroulement des faits**

Un résumé du déroulement des faits a été présenté par le Directeur Général Adjoint de la Protection Civile :

-7h15 : appel des sapeurs pompiers et début d'intervention à 7h20 avec un seul camion anti-incendie en bon état, puis arrivée de deux camions anti-incendies venus l'un du Port et l'autre de l'Aéroport International de Bujumbura et deux camions citernes de la Croix rouge et de SOGEA SATOM.

-Vers 13h : deux camions anti-incendie en provenance de Kayanza et Gitega sont venus s'ajouter au dispositif en place.

-Dans l'après midi : intervention d'un avion anti-incendie en provenance du Rwanda.

-Vers 16h le feu est maîtrisé.

**B. Les Propositions des Actions à mener:**

-Equipement d'un camion anti- incendie par province avec accent particulier sur Bujumbura, Gitega et Ngozi.

-création d'un Centre National d'intervention d'urgence.

-mobilisation des partenaires et la coordination des interventions avant et après l'identification des dégâts.

-identification des besoins d'urgence à adresser au PNUD en tant que chef de file des Organisations onusiennes en matière de Gestion des catastrophes.

-assainissement et nettoyage des lieux par les Ministères concernés notamment le Ministère de la Santé et Travaux Publics.

-confection des badges pour les commerçants en vue d'accéder à l'intérieur du marché Central.

-intégration des éléments de la Police Nationale et de la cellule opérationnelle d'urgence de la PFN à la commission d'identification des commerçants victimes mis en place au niveau du Ministère des Finances et de la planification et du développement économique.

-renforcement de la Sécurité autour du marché central de Bujumbura en adaptant un dispositif adéquat pour permettre la réouverture des magasins environnants.

-Renforcement des mesures de protection des produits vivriers pour répondre à l'équilibre de l'Offre et demande.

-Formation et organisation des exercices de simulations selon le secteur d'intervention.

-Moralisation de la population sur les valeurs d'assistance et de la solidarité en cas de survenue d'une catastrophe.

- création d'un fond de solidarité nationale pour venir en aide aux victimes les plus vulnérables.
- création des marchés mobiles identifiés surtout pour les produits consommables pendant les Week-ends.
- Ouverture d'un centre d'écoute pour une prise en charge psycho-sociale par le Ministère de la Santé Publique.
- Inspection des marchés : disponibilisation et respect des Plans des marchés.
- Isolement des produits dangereux et hautement inflammables tels que les huiles et liqueurs.
- Renforcement des capacités d'intervention opérationnelles des gestionnaires des marchés par une formation en premiers secours en attendant l'arrivée des spécialistes.
- Exigence des bouches d'eau et d'électricité suffisantes et dégagées pour tous les marchés.
- Obligation aux propriétaires des stations de prise de carburants d'arrêter des mesures de formation de leurs gestionnaires ainsi que la mise en place d'équipement de protection de leur station.
- affichage des consignes à suivre en cas d'incendie dans tous les établissements tant publics que privés y compris les marchés.
- Interdiction de construire des stations de carburant près des marchés et des agglomérations.
- Filtration de la communication en cas de catastrophe et disponibilisation de l'information officielle.
- Exigence aux commerçants d'assurer leurs biens comme préalable à l'acquisition d'une place au marché.
- Adoption par les Instances habilités de la loi portant politique Nationale de Prévention des Risques et Gestion des Catastrophes et vulgariser les autres textes existants.
- La construction de l'équivalent du marché Central dans un autre endroit par l'Assureur et la récupération de la place pour la construction d'un supermarché moderne de plusieurs niveaux avec un parking au sous-sol.